

XIII comptent dix-neuf siècles d'âge; il commença avec le *non possumus* des apôtres, et il dure encore. Dans le cas particulier qui nous occupe, Pie VI, a dit *jamais* à la République française, et il est mort dans l'exil; Pie VII a répondu *jamais* à Napoléon Ier, et il a souffert un emprisonnement de cinq années; Pie IX répéta ce même *jamais*, d'abord à Mazzini, puis à Victor-Emmanuel, et il est mort avec ce *jamais* sur les lèvres, le léguant comme héritage à son glorieux successeur. Et maintenant Léon XIII répète ce *jamais* et tous ceux qui lui succéderont sur le Siège de Saint-Pierre le rediront et le confirmeront à leur tour: *jamais!*

Il est impossible que l'énergie de ce *jamais* s'affaiblisse dans la bouche des Papes, autant qu'il est impossible qu'un Pape quelconque sanctionne l'injustice, manque à ses serments, sacrifie les droits de l'Eglise, sa liberté et son indépendance. Non, *jamais* aucun Pape ne le fera; Jésus Christ a prié pour Pierre, *ut non deficiat fides tua*, et cette foi ne défaillira pas, et le Pape protestera toujours, quel que soit son spoliateur, et de quelque part qu'il vienne. Au commencement de la question romaine, César Balbo l'annonçait déjà à Turin, dans ce fameux discours si riche de considérations historiques, si brillant par ses vues politiques qu'il prononça devant les députés dans la fameuse séance du 28 février 1849: "Que croyez-vous, — demanda Balbo à nos ministres et à nos députés, — que croyez-vous que feront les Papes, Pie IX et ses successeurs, quand vous les aurez dépouillés de leur pouvoir temporel? Attendez-vous d'eux des concessions, la reconnaissance du fait? Ou bien la résistance continue et des protestations sans fin?"

Et il répondait lui-même en faisant appel à l'histoire, et surtout aux faits contemporains, à ce qui se passait au moment même où il parlait.

"Qu'est-ce que Pie IX a commencé par faire, si ce n'est refuser de reconnaître le fait, protester, partir pour l'exil et protester encore?" Et trente-deux ans ont passé; Pie IX est mort, Léon XIII est venu et, comme Pie IX, il se refuse à reconnaître le fait, il continue à protester, tout prêt, s'il le faut, à partir lui aussi pour l'exil. Et cette série de protestations ne finira pas, tant que durera la cause qui les produit. "Il ne faut pas se faire illusion, — ajoutait César Balbo, — les Papes, comme princes, ne ressemblent à aucun autre prince. Ce ne sont pas des princes héréditaires chez lesquels le droit d'hérédité s'éteindrait avec la lignée des prétendants, ce sont des princes électifs, auxquels ne feront jamais défaut ni le corps électoral, ni l'élection."

Le *jamais* du Pape ne pourrait prendre fin que dans deux cas: le premier, c'est quand il n'y aurait plus de Pape; le second, quand il y aurait un Pape qui trahirait les droits de l'Eglise, et, après avoir juré de les défendre le jour de son élection, deviendrait par jure. Or, l'une et l'autre supposition ont également absurdes: il n'y a pas en Europe un homme politique, pas un diplomate, pas un rationaliste, pas un libre penseur qui s'illusionne au point de croire que la série des Papes a pris fin. Pour s'illusionner à ce point, il faudrait avoir perdu non seulement la foi, mais encore la raison. Une série non interrompue de 263 Papes, et qui va de saint Pierre à Léon XIII à travers dix-neuf siècles, prouve que nous aurons encore des Papes

à l'avenir. L'élection même de Léon XIII montre comment la Providence intervient dans l'élection et la succession des Papes. Il est donc absurde de dire que la papauté finira. Mais il est encore plus absurde de supposer que, en même temps que la Papauté durerait, il pût venir un Pape qui trahirait à la fois lui-même, l'Eglise et ses serments. Cela n'arrivera *jamais*.

Au lieu de rappeler le fameux *jamais* du ministre Rouher, la *Gazette d'Italie* ferait mieux de se souvenir d'un autre *jamais* dit au nom de Pie IX, au marquis de la Valette, ambassadeur français auprès du Saint-Siège, et transmis par cet ambassadeur au ministre Thouvenel avec la date de Rome, 18 janvier 1862.

"A toutes les considérations que j'ai fait valoir, écrivait le marquis, le cardinal secrétaire d'Etat n'a cru pouvoir répondre que par le refus le plus absolu. Toute transaction, m'a dit le cardinal (Antonelli), est impossible entre le Saint-Siège et ceux qui l'ont spolié. Il n'est pas plus permis au Souverain Pontife qu'au Sacré-Collège de céder la moindre parcelle du territoire de l'Eglise."

Et quand le marquis de la Valette eut donné lecture au cardinal Antonelli de la dépêche du ministre Thouvenel, en date du 11 janvier 1862, dans laquelle il s'agissait d'accord, d'une conciliation entre la Papauté et l'Italie, le cardinal répondit: "Il n'est pas exact de dire qu'il y a un désaccord entre le Souverain-Pontife et l'Italie. S'il y a une rupture entre le Saint-Père et le cabinet de Turin, il n'a avec l'Italie que d'excellentes relations. Italien lui-même, et le premier des Italiens, il souffre des souffrances de sa patrie, il assiste avec douleur au spectacle des dures épreuves qui frappent l'Eglise et l'Italie."

"Quant à pactiser avec les spoliations, nous n'en ferons *jamais*. Je ne puis que le répéter: toute transaction sur ce terrain est impossible; malgré toutes les réserves et toutes les formules de langage employées pour l'atténuer, ce serait paraître la consacrer que l'accepter seulement: le Souverain-Pontife avant son exaltation, et les cardinaux lors de leur nomination, s'obligent par serment à ne rien céder du territoire de l'Eglise. Le Saint-Père ne fera donc aucune concession de cette nature; un conclave n'aurait pas le droit d'en faire; un nouveau Pontife ne le pourrait pas davantage; ses successeurs de siècle en siècle ne seraient pas plus libres à ce sujet."

Le marquis de la Valette ajoutait que le *calme suprême* du cardinal Antonelli, pendant qu'il prononçait ces paroles, "annonçait une résolution inébranlable." Le ministre Thouvenel avait demandé à son ambassadeur: "Devons-nous nourrir l'espoir de voir le Saint-Siège, tenant compte des faits accomplis, s'appliquer à l'étude d'un arrangement qui assurerait au Souverain Pontife, dans des conditions permanentes, la dignité, la sécurité, et l'indépendance nécessaires à l'exercice de son pouvoir?" Et le marquis ambassadeur répondit négativement: "Je croirais manquer à mon devoir, écrivit-il au ministre, si je vous laissais garder un espoir que je n'ai pas moi-même."

Et pourquoi nos Italiens s'étonnent-ils aujourd'hui d'entendre le *jamais* de Léon XIII? N'avaient-ils pas été avertis dès le mois de janvier 1862 qu'un nouveau Pontife ne pourrait faire aucune concession? Ce que le cardinal Antonelli disait est donc avéré: Léon